18e ANNÉE (2e SÉRIE). | N° 8 | 20 FÉVRIER 1896.

L'AMI DU CLERGÉ

REVUE DE TOUTES LES QUESTIONS ECCLÉSIASTIQUES

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, HISTOIRE SACRÉE. — LÉGISLATION CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE. — PASTORALE, PRÉDICATION, CATÉCHISMES. — BIBLIOGRAPHIE

DIRECTEUR : A. DENIS, Chanoine, ancien secrétaire général de l'Evêché de Langres | RÉDACTEUR EN CHEF : F. PERRIOT, Ancien supérieur du Grand-Séminaire de Langres

Paraît à Langres, tous les jeudis

L'abonnement, pour tout l'univers, est de 15 fr. avec le Supplément : L'AMI DU CLERGÉ PAROISSIAL *de 10 fr. sans le Supplément.*

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le chanoine DENIS, directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison Saint-Pierre, rue Sainte-Barbe, à Langres (Haute-Marne).

QUESTIONS
de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Puisque vous voulez bien nous donner des monographies contemporaines, il me semble que vous ne pouvez oublier dans votre galerie la figure d'Auguste Nicolas.

Ne serait-il pas intéressant de connaître les raisons qui ont fait de cet avocat un apologiste distingué ?

Vous seriez bien inspiré de nous raconter l'histoire et de nous donner l'analyse de ses deux principaux ouvrages : les *Etudes philosophiques* sur le Christianisme et la *Vierge Marie*, sans omettre les autres. Il a écrit aussi sur *Maine de Biran* une monographie aussi intéressante que peu connue.

Quelle place précise peut lui être assignée parmi les apologistes contemporains et quels sont les défauts de son œuvre ?

R. — M. Auguste Nicolas est un humble serviteur de l'Eglise qui, n'ayant reçu de Dieu qu'un talent, lui en a rendu cinq. Il se définit lui-même « un écrivain d'aventure et, pour ainsi parler, de fortune, qui a rapetissé notablement la cause qu'il a été amené de bas et de loin à servir, mais qui peut-être, par cela même, l'a moins mal servi, eu égard aux temps où nous sommes. » Ce jugement n'est point pleinement juste, bien qu'il l'ait porté en conscience, par un sentiment « de simple probité, dit-il, sans lequel je serais moins qu'un homme. » Loin de rapetisser la cause qu'il a défendue, il l'a élevée, élargie et fait honorer.

Son historien M. Paul Lapeyre [1] a donné la note vraie sur l'homme et sur ses œuvres : « Il est certain que ses succès ne sont pas le triomphe de la rhétorique et de l'habileté littéraire, mais celui de la lumière et de la vérité divines, par l'impossibité où l'on est, quand on l'examine, de les rapporter à un artifice quelconque, ni à autre chose qu'à cette lumière et à cette vérité. »

I. Il naquit à Bordeaux, — la patrie d'Ausone et de saint Paulin de Nole, — le 6 janvier 1807, d'une famille de petits commerçants. Ses ancêtres étaient de modestes pêcheurs, loyaux, vaillants et craignant Dieu. Au lycée de Bordeaux, où il entra comme demi-boursier, il n'est qu'un élève médiocre qui se distingue deux fois à peine, en rhétorique, la première dans un discours chevaleresque déclaré « hors ligne » par le professeur ; la seconde par une harangue très inattendue à la duchesse d'Angoulême, de passage à Bordeaux, pour la prier d'avancer les vacances. Son éloquence d'occasion obtint auprès de la fille de Louis XVI un plein succès, mais le lendemain, à la distribution des prix, l'audacieux orateur ne reçut pas même un accessit. Aussi plus tard ses anciens condisciples lui disaient-ils, très surpris de voir qu'il faisait des livres :

— Que diable ! cependant tu n'étais pas plus fort que nous !

— Je vous remercie de l'euphémisme, leur répondait-il avec son bon sourire modeste ; dites que je ne comptais pas.

Au sortir de sa rhétorique il est reçu « pauvrement bachelier » et ne franchit point le seuil de la philosophie. « Il est un fait, remarque finement M. Lapeyre, qui peut être considéré comme une forte épigramme de la Providence contre l'enseignement secondaire en France, à notre siècle, c'est que le plus grand écrivain, Louis Veuillot, n'a point fait ses humanités, et que le meilleur philosophe, Auguste Nicolas, n'a pas fait sa philosophie. »

Il est rare d'ailleurs que « les forts en thème » fournissent une brillante carrière, et les enfants de génie cueillent des lauriers trop jeunes pour que ceux-ci puissent grandir. On compte plusieurs académiciens qui ne sont point bacheliers et qui n'ont fait sans doute aussi que de médiocres études. Ils se sont développés, alors que les talents de leurs rivaux d'hier s'étiolaient ou étaient usés déjà. D'ailleurs les fruits tardifs ne sont-ils pas les plus durables et les meilleurs ?

Si la vocation littéraire d'Auguste Nicolas sommeillait, son âme était pieuse et demeurait pure.

[1] Auguste Nicolas, sa vie et ses œuvres, par Paul Lapeyre, chez Lethielleux 10, rue Cassette, Paris.

L'aumônier du lycée le prenait comme compagnon pour réciter son bréviaire, et l'enfant était ravi de la beauté des psaumes de David. Bientôt, sous cette divine influence, toutes ses facultés s'éveillent, il s'éprend des auteurs classiques qu'il a dédaignés sur les bancs des classes, il s'éprend de toute science, des charmes de la nature, de l'harmonie de la plaine et de la montagne. C'est en vain que pendant trois ans ses parents l'appliquent au commerce, des voix chantent dans son cœur qui le séduisent et l'appellent dans l'arène des lettres. Il se passionne surtout pour Jean-Jacques Rousseau. Cette lecture capiteuse faillit même un instant le faire dévier, ainsi qu'un homme ivre de liqueurs et de parfums qui chancelle et ne voit plus sa route. Tant cette parole de Joubert est vraie : « Je parle aux âmes tendres, aux âmes ardentes, aux âmes élevées, aux âmes nées avec un des caractères distinctifs de la religion, et je leur dis : Il n'y a que Jean-Jacques Rousseau qui puisse vous détacher de la religion, et il n'y a que la religion qui puisse vous guérir de Jean-Jacques Rousseau. »

La religion le guérit par l'entremise d'un prêtre, l'abbé Dasvin, et il obtint de ses parents la permission de suivre une carrière libérale.

Il se décide pour le droit qu'il commence à Toulouse et achève à Paris. Le droit est à l'écrivain ce que la géométrie est au savant qui se livre à l'étude des sciences mathématiques et expérimentales ; il donne à l'esprit une plus grande rectitude, il l'investit d'une plus sereine autorité. Tous les écrits d'Auguste Nicolas, disait Louis Veuillot, sont « des actes de magistrature. » C'était le droit qui leur conférait cette dignité, cette gravité, cette haute raison qui caractérisent ses œuvres.

En même temps il dévore les livres, il collectionne des notes en tout genre, emmagasine dans son arsenal des armes dont il ignore encore l'emploi, se montre apologiste déjà et apôtre auprès de ses compagnons. Tout enfant, il s'était fait dans les champs le catéchiste des enfants de son âge. Plus tard, raconte-t-il, « étudiant en droit, se trouvant en partie de plaisir à la campagne avec un groupe de ses camarades, il avisait de loin une vieille croix de pierre sur le bord du chemin et, courant aussitôt vers elle, il s'écriait en l'enlaçant d'un geste dramatique : « Le dernier chrétien embrassant la dernière croix ! » — C'était l'époque où on les abattait.

Ses confrères du barreau admiraient et honoraient la foi de ce ferme croyant, et l'un d'eux, l'avocat Pougeard, le peignait ainsi un jour à un banquet de l'ordre (1835) :

> Nicolas au palais dérobe quelques heures
> Pour les aller passer aux célestes demeures.
> Fidèle adorateur du Fils du charpentier
> Il voudrait convertir l'univers tout entier.
> Il sera satisfait. Qu'il se tourne et regarde :
> L'humanité le suit, il n'est que l'avant-garde !

II. Sa première œuvre de juriste fut un mémoire adressé à la cour de Bordeaux pour le rétablissement de l'image du Christ dans les salles de justice. La révolution avait enlevé le crucifix de nos prétoires, et la Restauration n'avait pas eu le courage de les y réintégrer. Elle laissait les chefs des corps judiciaires libres de le faire, s'ils le jugeaient opportun. Le jeune avocat écrivit vingt pages admirables de raison juridique et d'éloquence pressante pour qu'on remît le Christ à sa place d'honneur.

« Que nos magistrats, s'écrie-t-il, qui, à regret sans doute, ont cru devoir céder au déchaînement des esprits en retirant le signe divin derrière le voile du sanctuaire, cèdent donc aujourd'hui à la voix de l'opinion revenue aux principes conservateurs, en le rétablissant ; qu'ils nous rendent en lui la force et le frein de leur autorité, la garantie des justiciables, le gage du combat judiciaire, l'appui de l'innocence et l'asile du repentir, la source des nobles inspirations de l'éloquence, l'oracle enfin de la justice et son feu sacré ; qu'ils nous rendent le Christ de nos pères ! C'est une portion de nos héritages et une garantie de leur conservation.

« En cela ils se restitueront à eux-mêmes leur propre dignité, et leur voix aura plus d'écho, leur pourpre plus de reflet, leurs audiences plus de majesté et plus de profondeur, quand ils auront remis à leur tête ce grand Président de leurs assemblées. »

Le Christ fut replacé au prétoire de Bordeaux.

Le jeune avocat commence à plaider (janv. 1835), par devoir, « pour soulager un peu la douleur de sa pauvre mère » — car son père vient de mourir, — pour se créer aussi une situation honorée ; mais il avoue que « s'il était seul, il ferait tout au monde plutôt que d'endosser cette robe d'avocat, robe d'amour propre, de labeur, de veilles, véritable robe de Nessus. » Qu'il aime mieux ses livres, ses chers livres, avec lesquels il passe toutes ses vacances « comme un bienheureux », et les pures jouissances de sa conscience lumineusement chrétienne ! Il le confie en termes d'une ardente et douce piété à un ami, J. Aubinaud, dans une lettre intime digne des *Soliloques* de saint Augustin et qui se termine par cette prière :

« O paix ! ô vie de l'âme ! O mon Dieu ! Qui vous a jamais quitté après vous avoir bien connu ! »

Le 8 octobre 1835 il épousa M^lle^ Angélique Duclos, d'une famille de créoles qui avait laissé une nombreuse parenté en Amérique. Angélique Duclos fut le type de la mère chrétienne, douée d'un cœur d'or, d'une prévoyance remarquable et d'un bon sens à la fois ferme et exquis. Elle éleva neuf enfants, et l'on peut affirmer que nul intérieur ne fut plus heureux que le sien. Son âme était fermée au monde qu'elle ne voulut pas connaître, mais largement ouverte à Dieu qui fortifiait son courage par la foi.

Un de ses frères qui vivait en Amérique perdit, au milieu des orages des passions, la foi chrétienne,

ce précieux parfum que lui avait confié sa mère et que dissipèrent en quelques années les courants malsains de l'atmosphère mondaine. « Il devint incrédule par licence, » écrit Auguste Nicolas, puis, la tempête apaisée, les croyances de son enfance lui revinrent pour le tourmenter et le solliciter de régler sa vie. Mais « nos fautes *cessées* restent *commises*, elles constituent un pacte qui ne peut être rompu qu'en revenant sur ce qui l'a formé ; rompu par expiation comme il a été formé par licence. » La discussion par lettres « trouvait la place prise par le préjugé moral. La foi ne pouvait y avoir accès tant que cette place ne serait pas *réconciliée*, comme on le dit d'un temple, quand il a été profané. »

Les prières de sa sœur et celles de sa mère qui était au ciel commencèrent cette réconciliation que bientôt l'épreuve vint précipiter. Il perdit sa fille unique, son cœur broyé cria sous le coup, et il écrivit à son beau-frère :

« *Le malheur porte à la réflexion. Plus que jamais* j'ai réfléchi sur la religion, et plus que jamais j'ai désiré la trouver vraie, surtout sur le dogme si consolant, mais si problématique, de l'immortalité de l'âme.

« Je t'envoie à ce sujet quelques pages que je t'écrivais il y a quatre ans et qui étaient restées dans mes cartons, afin de provoquer une réponse quand tu en aurais le loisir. Tu ne croiras pas, je l'espère, qu'il s'agisse ici d'une vaine discussion. Je désire être éclairé et je donnerais tout pour être convaincu que je suis dans l'erreur. Que ne gagnerais-je pas en effet à échanger mes opinions contre tes convictions ! Mais, quoi qu'il en coûte, je ne voudrais pas non plus sacrifier une dure vérité à une consolante illusion. »

Ce cri de détresse émut le jeune avocat, mais le jeta dans un violent embarras. Il n'était pas préparé à ce travail, — car c'était tout un traité d'apologétique qu'il fallait écrire. — Il avait la foi, une foi vivante, convaincue, mais les raisons de sa foi étaient « éparses dans son esprit » ; jamais il n'avait songé à les formuler dans un ensemble logique avec des déductions rigoureuses, des assertions prouvées et coordonnées. « Tout au plus, dit-il, je me promettais, comme un rêve lointain, quand l'âge aurait mûri mes pensées et m'aurait rapproché un peu plus de l'éternité, de léguer aux miens l'exposé des croyances de toute ma vie et d'ensevelir mes derniers jours dans ce saint travail, comme un beau et honorable suaire. Aujourd'hui, j'étais appelé à m'expliquer tout à coup et, tout étourdi encore des agitations du siècle, à parler la langue même de Dieu. »

Il s'effrayait d'avance de la bégayer, de se sentir au dessous de sa tâche et de commettre ce crime d'exposer pauvrement, d'une manière incomplète, obscure, insuffisante, la riche et lumineuse vérité.

D'autre part, « je sentais tout ce qu'il y avait d'impérieux et de sacré dans cette prière d'un père désolé qui demandait que je lui rendisse son enfant en espérance, dans cette confiance d'un ami qui frappait à la porte de la vérité et me suppliait de la lui ouvrir. »

III. Comment se fait-il qu'un ouvrage de ce genre n'existât pas alors ? Est-ce que le doute, le désir de connaître la vérité, la douleur, l'angoisse de l'incertitude, n'ont pas tourmenté nombre d'esprits lettrés et loyaux à notre époque ? La réponse à cette question ne saurait être que douloureuse. Il est bien vrai que, pendant deux siècles, l'erreur, avec la plume des encyclopédistes, plus terrible que l'antique bélier, a sapé les fondements de la foi ; elle a produit « Candide » et la profession de foi du « vicaire Savoyard, » puis elle s'est ruée à l'assaut de l'Eglise, armée de livres en guise de projectiles, et l'Eglise n'a trouvé personne ou à peu près pour répondre aux livres par des livres. Châteaubriand est un merveilleux joueur de flûte, de Maistre vaticine sur les hauteurs, Frayssinous vous glace par ses conférences de salons, polies et superficielles, seul Lamennais remua un instant son époque, puis lui-même s'échoua dans le déisme qu'il avait si éloquemment combattu. Cette pénurie d'ouvrages apologétiques révèle le vice profond de l'Eglise gallicane. A mesure qu'elle s'éloignait de Rome, en elle la science, l'intelligence et le zèle diminuaient, la sève n'arrivait plus que rare et altérée à cette branche meurtrie qui menaçait de se séparer de l'arbre. Il y eut là un crime qui n'a pas été assez remarqué et que nous continuons d'expier.

Auguste Nicolas prit la plume. Il écrivit d'abord quatre pages de raisonnement serré qui concluaient à la certitude de la vérité catholique. Quand il les relut il y trouva d'énormes lacunes, de déplorables oublis, et quand il voulut compléter celles-là, réparer ceux-ci, toutes les vérités secondaires primitivement négligées se présentèrent à son esprit avec leur connexion nécessaire, apportant chacune sa clarté, son rayon, réclamant sa place lumineuse, comme les étoiles et les planètes de toute grandeur la réclament dans la mécanique céleste.

« Mes réflexions, dit-il, naissaient les unes des autres et se dilataient en quelque sorte sous ma plume, au fur et à mesure que je les exposais ; des souvenirs de lectures anciennes me revenaient de toutes parts ; des lectures nouvelles que le hasard, mais un hasard intelligent, semblait choisir et diriger sous mes yeux, des conversations imprévues, un passage, un mot, un fait, tout enfin semblait concourir à mon œuvre et se transformer autour de moi en aliment pour mon travail. »

Et voilà comment les quatre pages devinrent les quatre volumes des *Etudes philosophiques sur le Christianisme*.

L'ouvrage renferme trois parties. Les *Preuves philosophiques* : Dieu, l'âme, le culte, la nécessité de la première révélation faite à Adam, et de la seconde apportée par Jésus-Christ pour la compléter : la liaison de l'une à l'autre par Moïse. Puis les *Preuves intrinsèques* ou l'exposition de

la doctrine révélée. Enfin les *Preuves extrinsèques* par les prophètes, les miracles, les évangiles, l'établissement, l'action et la perpétuité de l'Eglise.

Lacordaire y trouvait un manque d'unité. « Ce sont trois traités, écrit-il, plutôt qu'un être unique et vivant qui marche devant soi et nous emporte dans le cours, à chaque pas plus vaste et plus profond, de la destinée. Des répétitions inévitables sont la conséquence de ce procédé. »

Il ajoutait : « Vous avez un parti pris contre les éclaircissements qui se puisent dans la haute métaphysique religieuse ; non pas que vous fussiez incapable de ce genre de spéculation, mais parce que vous l'avez jugé peu propre à faire impression sur la généralité des lecteurs. Vous avez choisi dans la lumière les rayons qui vont à tous les yeux : c'est le souci d'une piété humble et amie. J'en ai pourtant des regrets. Il en résulte des lacunes sensibles pour un assez grand nombre d'esprits souffrants. »

Ces critiques du célèbre orateur sont justes au point de vue didactique, mais pratiquement elles ne sont pas fondées. Ces répétitions qu'il blâme nous font voir les tâtonnements de cet esprit sincère qui fut l'auteur des *Etudes philosophiques*. Ces tâtonnements ignorés du théologien sont ceux de l'homme qui s'est éloigné de la foi et qui y revient. Auguste Nicolas est le maître qui étudie déjà pour lui-même, avant d'enseigner aux autres. Les difficultés qui l'arrêtent arrêteront aussi les esprits qui le liront, et voilà pourquoi il y appuie davantage afin d'y ajouter des éclaircissements nouveaux, de répondre à des objections, à des scrupules qu'il devine et que lui seul peut soupçonner. Ce n'est pas un livre scolastique, mais un livre vécu. C'est pourquoi aussi bien il néglige « la haute métaphysique religieuse », nécessaire dans une chaire de théologie, mais ici inutile, parce qu'elle serait fastidieuse et incomprise.

Ce beau livre faillit cependant ne point voir le jour. Auguste Nicolas y travaillait depuis plusieurs années, ne cessant d'ajouter ou de raturer des pages, et à mesure qu'il le remettait sur le métier il se sentait au dessous de son sujet, à une distance infinie de l'idéal rêvé, si bien qu'un soir, découragé, il réunit le monceau de ses cahiers épars, décidé à les brûler. Il n'y penserait plus, au moins, il serait débarrassé de son cauchemar! Soudain un vieil ami entra, l'abbé Buchou. Les visages étaient consternés dans cette maison d'où s'échappaient d'ordinaire des cris de joie enfantins, où régnait la douce sérénité chrétienne. Il interrogea et finit par arracher à l'auteur son terrible secret. Alors il demanda ces cahiers, les parcourut, et, ravi d'admiration, il se leva en s'écriant avec autorité : « Cet ouvrage est appelé à un grand succès. Au nom de Dieu, je vous commande de l'achever ! »

Auguste Nicolas reprit donc sa plume, fortifié, non encore rassuré. Un jour il emporte les meilleurs feuillets de son livre chez l'abbé Goudelin, un prêtre éloquent, d'un goût très sûr, mais d'allures très originales. Il lui lit les plus belles pages : le prêtre s'endort et se prend à ronfler. Le lecteur s'arrête, et le juge se réveille, le priant de continuer. La même douloureuse épreuve se reproduit trois fois. Alors l'auteur remercie son Aristarque de son jugement non équivoque et s'en va : — Oui, lui dit l'abbé Goudelin, il y a du feu dans ce que vous venez de me lire ; mais pensez-y : vous avez une belle profession ; vous êtes père de famille, et peut-être suivriez-vous mieux la voie de la Providence en vous y livrant exclusivement... Mais laissez-moi donc votre manuscrit. — A quoi bon ? — Mais si..., mais si..., j'y tiens absolument !

Quelques jours après, dans la chaire de Saint-Paul, paroisse d'Auguste Nicolas, M. Goudelin reproduisait presque mot pour mot l'un des plus beaux chapitres des *Etudes philosophiques*.

— Eh bien ! lui dit-il en sortant de l'office, vous l'avez vu, je me suis paré de vous !

La blessure était guérie, et bientôt le baume de la gloire allait en effacer jusqu'à la cicatrice. « L'instant vint où, après tant de veilles et d'efforts, il toucha enfin au port de cette circumnavigation du christianisme et put s'écrier : *Italia! Italia! Ecclesia! Ecclesia !* » (Mémoires). Un soir il réunit tous ses enfants autour d'un gâteau énorme — un vrai monument — qui devait leur rappeler toute leur vie l'achèvement de son long labeur de cinq années, du monument élevé par sa science et par sa piété à la vérité catholique.

IV. Les *Etudes* furent éditées à l'aide de souscriptions, par livraisons paraissant tous les huit jours, de 1842 à 1845. Le succès en fut surprenant ; et cependant aucun journal, même religieux, n'en parla d'abord : c'était un livre de province. Mais il affermissait les convictions, il se faisait lire jusqu'au bout, et conduisait comme par la main les lecteurs à la foi.

L'auteur n'en est point enorgueilli. « Il est strictement vrai de dire, écrit-il, que le succès du livre est le succès de Dieu, et que c'est là sa véritable *histoire :* histoire intérieure dont la révélation sera la plus vivante apologie des *gestes* divins. » Naturellement, la critique littéraire l'ensevelit sous un silence dédaigneux. Sainte-Beuve, sollicité par l'éditeur d'en rendre compte, déclara, « qu'après y avoir bien réfléchi, un tel ouvrage lui avait paru n'être pas du ressort de sa critique et qu'il se faisait un scrupule d'y toucher, le livre faisant d'ailleurs assez gaillardement son chemin. » Villemain reçut très discourtoisement l'auteur qu'on avait entraîné chez le puissant secrétaire perpétuel de l'Académie : « C'est une bien grande témérité à vous, Monsieur, dit-il, que d'avoir osé entreprendre une apologie après celle de Pascal ! » — On raconte pourtant que, peu après, dans les salons de M. Marcellin Defresne, Auguste Nicolas présent, Villemain se prit à faire l'éloge des *Etudes* et, « le dos tourné à la cheminée, tout le

monde en cercle devant lui, il en cita toute une page, textuellement, de son imperturbable mémoire et de sa vibrante voix qui faisait tant valoir ce qu'elle accentuait » (Mémoires). C'était une réparation pour les brutalités de palais Mazarin.

Même parmi les catholiques ce livre suscita des jalousies, les libéraux l'accusant « de ne pas assez réconcilier » (Lacordaire), le clergé de manquer de théologie. Le cardinal Mathieu qui l'avait d'abord vivement loué : « Vous réalisez la maxime : *Vir bonus dicendi peritus* » (Lettre du 12 décembre 1850), le dénonça en 1853 à l'Index, comme entaché de *fidéisme,* diminuant la raison au profit de la foi. Mais Pie IX dit à ce propos à Mgr de Ségur :

— Non, non ! pour celui-là on n'y touchera pas !

« Quand on pèche contre la droiture du caractère, fait observer Auguste Nicolas, ce n'est pas à demi. Mais aussi n'est-ce pas à demi qu'on s'expose à être confondu, grâce à la conscience publique et surtout catholique. »

En revanche, que d'appréciations flatteuses et de conversions durables !

Un magistrat d'Amiens lui écrit : « Un livre, a dit Lingendes, est une lettre à un ami inconnu. Je suis de ces amis inconnus que votre ouvrage a raffermis. Vous avez publié l'*Esprit des lois* de la religion. » Madame Desbordes-Valmore lui adresse ces mots qui ont passé par son imagination charmante de poète et par son cœur de femme :

« Quand on est triste à mourir, on crie à Dieu : « Mon Père ! » Quand on est heureux et reconnaissant, on se surprend à dire : « Merci, mon « Créateur ! » — N'est-on pas entraîné à dire aussi : « Soyez béni, mon frère ! » à celui que Dieu même a choisi pour porter sa consolation ? Et vous avez fait qu'elle nous restera toujours, ce qui donne à ce bonheur, Monsieur, une sécurité charmante que bien des bonheurs n'ont pas.

« Tous les soirs, à voix haute, votre âme s'élève dans notre petite chambre et communique à la nôtre de l'espérance et de la lumière pour la nuit... Il fait quelquefois bien nuit, Monsieur, dans les âmes que le malheur a visitées... »

Mme Swetchine, l'arbitre aimable et grave des salons chrétiens, cette Russe convertie par Joseph de Maistre, restée libérale par aversion pour l'autocratie schismatique, mais douée d'un admirable sens catholique, cette « mère de l'Eglise » qui fut l'ange gardien de Lacordaire et ne permit jamais que devant elle on dît du mal de Louis Veuillot, Mme Swetchine, dis-je, soutint discrètement, mais efficacement les *Etudes*. La marquise de la Rochejaquelein y apporta moins de réserve. Vieille, presque aveugle, quand on lui annonça un jour la visite d'Auguste Nicolas, « elle se leva et, comme à tâtons, mais le visage épanoui, émue, elle vint le presser dans ses bras, comme une de ces paysannes de la Vendée dont elle eut tant de fois à revêtir le costume pour tromper l'ennemi aurait embrassé son garçon revenant du combat. »

Combien d'autres, comme Giorgiana Fullerton, frappés de l'harmonie qui existe entre la foi catholique et le beau universel, la science, l'art, les aspirations de l'esprit et du cœur, en ont ensuite « éprouvé une transformation sensible » et se sont écriés avec Tito Speri, un des chefs de la Révolution de Brescia, en 1849, enfermé dans la forteresse de Mantoue : « J'aime la vérité pour la vérité. C'est pourquoi je dois confesser que si j'ai dit du mal du catholicisme, c'est parce que je ne le connaissais pas ! »

V. M. de Falloux fit décorer l'auteur au commencement de 1849, et, le 1er mars suivant, le nomma chef de la première division à la Direction générale des cultes. Là, sous l'inspiration de Viollet-le-Duc, le plus savant et le plus sûr de nos architectes, le restaurateur admirable de tant d'églises, — qui hélas ! finit si mal, — il composa des rapports décisifs et d'une compétence parfaite sur l'état des monuments religieux en France :

« Ils n'en peuvent plus, dit-il, et sont pour ainsi dire à leur dernière heure. » Cependant « nos cathédrales sont une de nos plus grandes et de nos plus glorieuses richesses nationales. » Elles représentent un capital de deux milliards peut-être. Mais surtout « ces grands centres de prière, où toutes les générations semblent venir se rencontrer dans la majesté d'un même culte et dans l'égalité d'une même destinée, ont sur les populations des villes un effet moral puissant, auquel ne saurait être comparé celui de nos bibliothèques et de nos musées. » L'Etat qui « s'est porté le tuteur de ces monuments de la foi de nos pères » ne saurait sans « sacrilège » les laisser périr.

Ce rapport (2 janvier 1851) concluait à la nomination d'une commission qui se mit à l'œuvre aussitôt et pendant vingt ans fit à nos monuments les plus intelligents travaux.

Mais Auguste Nicolas ne sut plaire ni à M. de Falloux, qui parfois voulait faire fléchir la vérité et la plier aux circonstances, appelant prudence ce qu'on a flétri depuis sous le nom d'opportunisme ; ni à M. Fortoul dont Louis Veuillot écrivait : « Il a bien la figure d'un mauvais génie : il a tous les traits universitaires ; » ni à Persigny qui tenait à écarter tous ces « gredins d'ultramontains, » suivant son expression ; ni finalement à l'Empereur à qui l'on fit croire qu' « il ne travaillait pas. » En 1859 il était appelé à la sinécure d'inspecteur de bibliothèques publiques, ce qui lui donna des loisirs pour achever d'autres livres ébauchés déjà.

Dès 1847 l'éditeur des *Etudes* lui avait dit en visitant la chapelle de Notre-Dame des mariniers, à Arcachon :

— Pourquoi ne feriez vous pas maintenant un ouvrage sur la sainte Vierge ?

L'auteur avoue qu' « il avait alors du culte de la sainte Vierge une idée trop naïve pour en con-

cevoir le sujet comme susceptible d'être grandement traité. » Pendant ce temps il continuait à parcourir le cercle de l'apologétique, écrivait une étude sur « le Protestantisme dans ses rapports avec le socialisme » et amassait des matériaux pour d'autres travaux.

En février 1853, Geneviève, une de ses petites filles, fut atteinte d'une fièvre typhoïde si grave que le docteur de la famille, M. Germain Sée, dit à une personne qui s'intéressait beaucoup à l'enfant : « Mlle Geneviève Nicolas est perdue. Je n'y vais que pour consoler ses parents. »

« La douce mère, raconte-t-il dans ses Mémoires, nouvelle Rachel, portait l'enfant dans ses bras et la secouait convulsivement. A cet instant suprême, la pensée qui lui avait été suggérée à Notre-Dame d'Arcachon se présentant au cœur du père, celui-ci, ne calculant plus rien, fit aveuglément le vœu de lui obéir. Il fut pris instantanément au mot par une guérison si subite que le docteur Germain Sée, survenant peu après, s'en affaissa contre la muraille. » Comme on le remerciait de ses soins intelligents, Sée répondit : « Ce n'est pas moi qu'il faut remercier, tout vient de là-haut. » On sait que M. Germain Sée était juif.

Auguste Nicolas « appartint dès lors de tout ce que pourrait sa plume à cette vierge Marie qui venait de lui donner la si gracieuse mesure de sa puissance et de sa grandeur. » Mais, plus encore qu'au moment où il conçut les *Etudes philosophiques*, il se sentait écrasé par son sujet. Il s'en ouvre à l'abbé de Ségur, qui lui apporte quelques jours après un plan magistral, tracé par M. Baudry, un des professeurs les plus distingués de Saint-Sulpice. Le titre portait ces mots : *La Vierge Marie et le plan divin.*

Ces simples mots furent pour l'auteur « une révélation humiliante. » Quoi ! il prétendait avoir considéré le christianisme sous tous ses aspects et « il avait omis de tracer, ne fût-ce qu'une fois, ce nom : *La Vierge Marie* ! Il ne lui avait donné aucune place ! » Il avait tout simplement oublié le dogme fondamental du christianisme, l'Incarnation, « le seul de tous les dogmes de notre *Credo* à l'énoncé duquel tout genou chrétien fléchit : *Et incarnatus est de Spiritu Sancto ex Maria Virgine. Et homo factus est !* »

Alors il comprit qu'il n'avait envisagé que l'*extérieur* du temple de la vérité catholique, « sa façade, ses tours, ses flèches, ses contreforts, ses grandes lignes, » et qu'il lui fallait pénétrer dans l'*intérieur*, dans le plan divin. « Alors, chose admirable, qu'explique seule la présence de la Divinité : le contenu paraît plus grand » et plus beau « que le contenant. »

Il divise son livre en trois parties : la première : *La Vierge Marie dans le plan divin ;* la deuxième : *La Vierge Marie d'après d'Evangile ;* la troisième : *La Vierge Marie vivant dans l'Eglise.*

Dans le *Plan divin* (1855), Marie est le centre du monde, le nœud merveilleux qui unit le fini et l'infini, la terre et le ciel, le monde humain et le monde divin. « La notion du Dieu fait homme, dit excellemment le P. Fontaine, est comme le point central de la dogmatique chrétienne ; aussi a-t-elle été attaquée par les principaux hérésiarques des premiers siècles. Lorsqu'il fallut la sauvegarder, on ne trouva rien de plus efficace que de définir la maternité divine de la sainte Vierge. Ce seul mot, Θεοτοκος, mettait fin à tous les débats. Rien n'est plus exact que cette observation de M. Nicolas : « Honorer Marie, professer Marie, c'est professer le christianisme tout entier. C'est confesser que Jésus-Christ est homme, parce qu'il est fils de la femme ; c'est confesser qu'il est Dieu, puisque cette femme est mère de Dieu ; c'est confesser enfin qu'il est Homme-Dieu, puisque c'est par une seule naissance que ces deux natures se sont unies pour former le Christ. » L'homme devait être racheté ; il ne le pouvait être que par l'Incarnation, par Marie qui fut ainsi nécessaire à la Rédemption. La maternité divine n'est pas « une dignité oisive, une fonction d'accident, » mais, suivant le mot de Bossuet, « un instrument volontaire qui a contribué au grand ouvrage de Dieu, » Jésus-Christ. « Dieu ayant une fois voulu que la volonté de la sainte Vierge coopérât efficacement à donner Jésus-Christ aux hommes, ce premier décret ne se change plus, et toujours nous recevons Jésus-Christ par l'entremise de sa charité » (4e sermon sur l'Annonciation).

Ainsi Marie fut la coopératrice constante de son Fils. Ainsi elle consentit à l'immolation de la croix et devint, au prix des plus cruelles douleurs et de sacrifices surhumains, la corédemptrice du monde.

Le second volume, *la Vierge Marie d'après l'Evangile* (1857), continue cette théorie et nous montre les délaissements nécessaires dont Marie fut la sainte victime pendant sa vie mortelle. La plus élevée et la plus glorieuse des créatures devait en être aussi la plus humiliée, et humiliée par son Fils, comblée de tendresses par Jésus, comme Dieu, abreuvée de tristesses par Jésus-Sauveur.

« Il y a, mande à l'auteur le poète Reboul, des chapitres qui sont sublimes d'élévation, d'autres ravissants d'onction et de simplicité, entre autres le *Magnificat* et *Saint-Joseph.* » Et tous amènent à cette conclusion, c'est que celui qui n'aime pas la Mère ne saurait aimer le Fils, la *Vierge Marie vivant dans l'Eglise.*

La troisième partie (1860) comprend deux volumes qui se divisent en quatre livres : l'Etude *dogmatique* du culte de la Sainte-Vierge, l'Etude *liturgique*, l'Etude *historique*, enfin l'Etude *sociale.* L'abbé Maynard, auteur lui-même d'une belle vie de la Sainte-Vierge, déclare qu'il a beaucoup puisé dans ces deux derniers volumes, et il écrit à l'auteur : « Non seulement aucun livre nouveau sur ce grand et beau sujet ne remplacera le vôtre, mais aucun ne se pourra faire sans vous mettre à quelque contribution. »

Ce livre que la comtesse de Falloux appelait « une Californie de vérités, » était un livre nécessaire. Les nombreux ouvrages qui paraissent sur la Sainte-Vierge, « Mois de Marie » et autres, supposent la dévotion à la Sainte-Vierge et sont composés par des prêtres qui, n'envisageant guère que l'horizon restreint de leur troupeau, s'appliquent seulement à nourrir sa piété. Auguste Nicolas est un laïque qui connaît le vide, les tourments, les incertitudes, les désirs de l'âme laïque. Il les remplit, les éclaire et les apaise par ses raisonnements solides, par les pures lumières qu'il a trouvées dans les Pères et qu'il répand à profusion. C'est un apôtre de Marie, convaincu que la société ne se peut relever que par Marie. « Le monde recommence, écrit-il. Il ne peut vivre sans les conditions de la vie, sans la foi, et sans la foi catholique. Mais tout en reprenant ce joug divin, il veut faire acte de volonté et d'intelligence en le considérant une seconde fois. Ce n'est pas collectivement, c'est individuellement que la foi renaît ; et tout ce qui est individuel est réfléchi. » Or notre siècle entend que les vérités catholiques soient éprouvées « par l'esprit moderne. »

Elles le furent, et les Pères surtout ravirent les hommes qui pensent et qui lisent. Un ancien professeur, M. Chadrin, s'adressant « à ses vieux collègues de l'Université, » leur dit après la lecture du *Plan divin :* « Chers amis, nous avons passé quarante années de notre vie à expliquer Horace, Virgile, Juvénal, Lucrèce, Anacréon, Théocrate... et nous n'avons jamais dit un mot des Pères... si ce n'est, je crois, la moitié du discours de saint Jean Chrysostôme *(Excerpta* de Andrezel)... Que notre vie est vide ! »

Cependant une coterie s'organisa dans certains salons contre le laïque imprudent qui se mêlait de composer des livres de théologie : « Comment se fait-il, lui dit-on un jour entre deux portes, que vous n'avez pas encore été censuré ? »

Mgr Sibour circonvenu par ces influences le manda. A l'apparition des *Etudes* il lui avait dit un mot charmant : « Monsieur, j'ai un reproche à vous adresser : c'est qu'en rendant la foi si lumineuse vous ayez fait qu'elle ne soit plus méritoire. » Mais on lui avait dit des horreurs du *Plan divin.*

« Vous venez, fit-il, de publier un livre de haute théologie sur le compte duquel il m'est revenu, de personnages importants, grandes dames, évêques même, qu'il serait entaché de propositions plus ou moins excessives, de nature à mettre en jeu mon autorité... »

L'auteur à ce mot se déclara humblement prêt à faire toutes les corrections, à mettre tous les cartons qu'on voudrait bien lui demander. Mgr Sibour respira. Evidemment il n'avait pas lu l'ouvrage. Auguste Nicolas enhardi crut devoir ajouter une confidence :

— Entrepris sous l'inspiration d'un maître éminent de la science sacrée, pas une page de ce travail n'a été imprimée sans lui avoir été lue par moi au fur et à mesure de sa composition.

— Et quel est donc celui-là ?

— Monseigneur, c'est M. l'abbé Baudry, de Saint-Sulpice, et si Votre Grandeur veut bien l'inviter elle-même à s'en expliquer, je ne doute pas qu'il ne s'empresse de venir ici prendre ma place.

Il n'en fut plus question. Le nouvel ouvrage d'Auguste Nicolas fit son chemin, car il a atteint sa neuvième édition, et on peut l'appeler à juste titre la « Somme » de la très Sainte-Vierge.

VI. L'infatigable apologiste ne se reposa plus. Il publia contre M. Renan la *Divinité de Jésus-Christ*, l'*Introduction à l'Evangile*, la *Raison et l'Evangile*. Son procédé peint l'écrivain. A cet esprit tortueux et ondoyant qui composa la *Vie de Jésus* avec des faux fuyants et une science qui se dérobe, il oppose son intelligence loyale, sa science solide et franche, le procédé du brave qui combat à visage découvert.

Puis, suivant les erreurs et les besoins de son époque, il écrit ses *Etudes sur la Révolution*, où il montre que « l'Etat sans Dieu » est devenu logiquement « l'Etat contre Dieu ; » ensuite l'*Art de croire ou préparation à la foi chrétienne*, où il fait ressortir, avec la science d'un théologien doublée ici des fines remarques du psychologue, les *besoins* de croire et les *raisons* de croire.

Son étude sur Maine de Biran mérite une mention à part, car elle nous fait voir surtout cette face nouvelle de son talent, qui avec le travail grandit et s'assouplit.

En rédigeant les *Etudes philosophiques*, la figure de Jouffroy lui était apparue, et il n'avait pu se défendre de l'esquisser, avec ses anxiétés, les désespoirs de cette fameuse nuit de décembre où le malheureux philosophe sentit s'écrouler la foi de sa jeunesse, son espoir en Dieu, tout son bonheur intime ! « Je sus alors, écrivait-il, qu'au fond de moi-même il n'y avait plus rien qui fût debout, que tout ce que j'avais cru sur moi-même, sur Dieu et sur ma destinée en cette vie et en l'autre, je ne le croyais plus. Puisque je rejetais l'autorité qui me l'avait fait croire, je ne pouvais plus l'admettre, je la rejetais. Ce moment fut affreux. Il me sembla sentir ma première vie, si riante et si pleine, s'éteindre, et, derrière moi, s'en ouvrir une autre, sombre et dépeuplée, où désormais j'allais vivre seul, seul avec ma fatale pensée qui venait de m'y exiler, et que j'étais tenté de maudire. »

Contraint de demander à l'air des montagnes natales un peu de vie et d'espérance, la mort interrompit ou peut-être précipita le travail latent de la foi qui essayait de le ressaisir. Dieu eut égard sans doute à sa bonne volonté et à ses tourments, mais le philosophe qui avait décrit les lamentables étapes de son incrédulité n'eut pas le temps de noter celles de son retour à la vérité. Son histoire demeure triste, parce que la conclusion échappe.

Voici au contraire un homme qui est parti du doute et du matérialisme de Condillac, de Cabanis

et de Broussais, pour s'élever jusqu'au sommet des conclusions catholiques : c'est Maine de Biran.

Un protestant, M. Ernest Naville, publia vers 1855 un petit livre intitulé *Journal intime*. Auguste Nicolas l'étudia et fut frappé de ce phénomène unique d'une âme qui s'observe, compte chez elle en quelque sorte les pulsations de la pensée, des passions et des sentiments ; qui avance toujours à force de volonté, à travers tous les obstacles des préjugés et des raisonnements captieux, vers la vérité qu'elle finit par atteindre.

Né en 1766, Maine de Biran erre dans cette vie momentanée des évènements révolutionnaires, « comme un somnambule. » Le mot est de lui. Quand son mandat législatif ne le maintient pas à Paris, il passe son existence dans sa campagne de Grateloup, près de Bergerac. Ce n'est pas un homme vulgaire : « Il est notre maître à tous, » écrivait de lui M. Royer-Collard, et, au dire de M. Cousin, « le plus grand métaphysicien qui ait honoré la France depuis Malebranche. »

Or cet homme, à l'âme droite, à l'intelligence élevée, était possédé de la mélancolie de René et de Jouffroy ; la vérité le tourmentait.

La vérité, le bien, il en a soif, Où sont-ils ?

Chaque jour il confie à son *Journal intime* ses angoisses, son état d'âme. Cette vérité existe, dit-il, je veux la connaître. Le bien, je dois le découvrir dans les tendances intérieures de ma nature, dans les lumières de ma raison. Elevé en dehors du christianisme, il l'ignore, et cependant « après trente ans de marche, son âme arrive justement au christianisme. Et elle y arrive pas à pas ; chaque solution partielle de son problème, chaque satisfaction secondaire de ses besoins le rapproche de l'Evangile, et ses conclusions aboutissent aux mêmes expressions ; elles viennent toutes rentrer dans les grandes et mystérieuses formules de notre foi : le penseur finit par où les petits enfants commencent. »

D'abord il se sépare nettement de M. Cousin qui nie la volonté personnelle et la raison propre, les confondant avec la volonté et la raison divines. « Sur toutes les impressions et les images, vagues, infinies, dit-il, qui naissaient de la présence des objets et de mes dispositions, planait ce sentiment de l'infini qui nous emporte quelquefois vers un monde supérieur aux phénomènes, vers ce monde des *réalités* qui va se rattacher à Dieu, comme à *la première* et à *la seule des réalités*. Il semble que dans cet état où toutes les sensations extérieures et intérieures sont calmes et heureuses, il y ait *un sens particulier* approprié aux choses célestes, et qui, enveloppé dans le mode actuel de notre existence, est destiné peut être à se développer un jour quand l'âme aura quitté son enveloppe mortelle. »

Quelles hauteurs sereines, et sur ces hauteurs quelles tranquilles clartés ! Aussi va-t-il bientôt tirer ces conséquences attendues : « La religion résout seule les problèmes que la philosophie pose. Elle seule nous apprend où est la verité, la *réalité absolue*. En dehors d'elle, la vie n'est qu' « une illusion perpétuelle. » — « C'est en nous élevant vers Dieu, en cherchant à nous *identifier avec lui par sa grâce*, que nous voyons et apprécions les choses comme elles sont. »

Voilà ce philosophe qui parle maintenant la langue d'un profond théologien.

Mais comment lui vient la foi au médiateur, à Jésus-Christ ?

« Cette âme si délicate, remarque le P. Fontaine, avait fort peu le sentiment de sa propre culpabilité. On n'en trouve du moins presque aucune trace dans son *Journal intime*. » Cette foi lui vint par l'épreuve, la maladie. Dieu couronna par sa grâce les efforts de cette âme de bonne volonté, et de sa raison droite. Le philosophe marqua cette suprême et triomphante étape, et il mourut en chrétien après avoir reçu les sacrements de la main de son pasteur, M. le curé Saint-Thomas d'Aquin (24 juillet 1824). La conclusion naturelle de cette vie passée à rechercher uniquement la vérité fut la croyance aux vérités surnaturelles.

M. Cousin chargé d'examiner ces précieux manuscrits, se garda bien de les publier, car ils étaient la condamnation de sa doctrine. Mais à l'apparition du livre de M. Naville, Auguste Nicolas s'empressa de les faire connaître, avec des détails plus complets. Il y ajouta surtout une monographie très fouillée, où il montra avec une science psychologique consommée les évolutions logiques de la pensée du philosophe, ses états d'âme successifs et naturels, enfin la fausseté des doctrines de M. Cousin.

Croirait-on que la sévérité du jugement d'Auguste Nicolas sur M. Cousin empêcha sa monographie de paraître dans le *Correspondant ?* C'était le moment des grands partis pris libéraux. M. Cousin, qui fut comédien jusque sur son lit de mort, amusait M. de Falloux en lui laissant entrevoir l'espérance d'une conversion prochaine. Lacordaire lui-même allait jusqu'à prétendre qu'il était supérieur à Maine de Biran comme philosophe et qu'il avait rendu plus de services au spiritualisme et au christianisme. Comme ces aberrations nous paraissent étranges et lointaines aujourd'hui !

En résumé, Auguste Nicolas est un apologiste chrétien convaincu, élevé et complet, le théologien laïque du XIXe siècle, dit le P. Fontaine. Il y a dans son esprit, dans son procédé, bien des lacunes. Comme son époque, qui subit l'empreinte du génie de Lamennais, il penche vers le traditionalisme et se plaît à montrer les défauts, l'impuissance, les mirages de la raison ; ses thèses ne sont point suffisamment étayées par la science historique ; il est déjà un peu vieilli, et si sa pensée est limpide, sa phrase est parfois pénible, et se traîne. Lui-même l'avoue et s'en humilie : « Je n'ai jamais pu écrire un simple article de revue, dit-il ; une lettre à rédiger me met au supplice... *Prodigium factus sum multis, quoniam non cognovi litteraturam*... Faisons de tout cela un paquet de

sacrifices, de foi et d'abandon. » Mais qu'importent ces lacunes secondaires de la forme quand le fond demeure solide comme un bloc d'un grain dur? « Il ne s'agit pas de suivre les règles de la rhétorique, écrivait Lacordaire, mais de faire connaître et aimer Dieu. Ayons la foi de saint Paul et parlons le grec aussi mal que lui. »

Auguste Nicolas a fait aimer Dieu d'abord parce qu'il l'aimait. Jamais il ne prenait sa plume sans s'être mis à genoux pour demander les grâces de science et de lumière. S'il est resté calme et doux, courtois et plein de ménagements pour les personnes, jamais il ne s'est caché dans l'hypothèse pour atténuer les rigueurs de la thèse, il n'a point diminué la vérité. Il avait le courage et l'obstination des doux, — les hommes qui reculent le moins. D'ailleurs il s'était affranchi de toute école et considérait la doctrine catholique sous son seul angle catholique. Son bon sens supérieur l'a sauvé de toutes les erreurs et de toutes les fadeurs libérales. « J'ai lu de belles choses en ces derniers temps, écrivait Marie Jenna, entre autres le *Christianisme et les temps présents*. J'y ai goûté de vives jouissances, mais rien ne me rendra les saintes ivresses que j'ai trouvées dans les *Etudes philosophiques*. Si le XVIIe siècle faisait trop souvent disparaître l'humanité de Notre-Seigneur sous l'éclat de sa Divinité, l'abbé Bougaud n'est-il pas un peu tombé dans l'excès oppposé en son deuxième volume? Ceux de M. Nicolas sur la personne de Jésus-Christ m'ont pleinement ravie, parce qu'on y sent partout l'Homme - Dieu, jamais le Dieu sans l'homme, ni l'homme sans le Dieu. »

Marie Jenna a trouvé la note juste et exquise pour caractériser ces deux genres d'apologétique, l'un plus brillant, l'autre plus vrai; l'un qui se complaît dans les scènes plus personnelles, l'autre plus humble, mais au fond plus saisissant, qui faisait dire à un esprit élevé, ramené à Dieu par cette tranquillité divine du vrai : « J'ai lu Nicolas. — Jésus est admirable et aimable ! »

Parmi les apologistes contemporains, Auguste Nicolas occupe une place unique, la place du bon sens chrétien. Il a ouvert une voie large où toute âme chrétienne qui le peut, où le clergé surtout doit s'engager. Les indifférents auxquels il s'adressait sont devenus des ennemis, aux objections religieuses ils ont ajouté les objections sociales. Notre tâche est donc plus encombrée encore et plus difficile que la sienne. Mais à l'œuvre, comme lui ! Inspirons-nous de ses exemples, de sa méthode, de sa piété, de ses ouvrages. Son labeur le rendit le plus heureux peut-être des hommes de son temps. Ce qui le caractérise c'est le calme, calme profond de sa conscience et de son esprit, qu'il traduisit avant de rendre à Dieu son âme douce et travailleuse par cette parole qui fut sa dernière : « Je meurs tranquille ! » (17 janvier 1888.)

Q. — La semaine dernière, en l'absence de M. le curé, je fus appelé pour administrer les derniers sacrements à un malade. Avant de partir en voyage, M. le curé avait été le voir et l'avait confessé. Le trouvant encore en pleine connaissance, je fis sortir les assistants, parce que j'avais entendu dire qu'il fallait toujours le faire, et lui demandai s'il avait quelque inquiétude de conscience. La réponse négative à laquelle je m'attendais fut *une confession générale*, et le malade à la fin me dit, en cherchant la main qui venait de l'absoudre : « Cette fois, M. l'abbé, je puis mourir sans craindre l'enfer. »

Il mourut dans la nuit.

Au séminaire, où j'étais encore il y a moins de six mois, on ne m'avait guère préparé à ces émotions. Et après avoir remercié Dieu du salut de cette âme, une réflexion me saisit tout à coup : Si un malade, croyant à l'enfer, et le voyant devant lui à quelques heures à peine de distance, n'a pas le courage d'avouer tous ses péchés, que penser des pénitents qui viennent à nos confessionnaux? Ont-ils moins de fausse honte et sont-ils plus sincères? Et s'ils ne le sont pas, comment leur ouvrir le cœur et les lèvres? Comment arrêter ce mal maudit ?

Vous le voyez, Monsieur le Directeur, ce sont des questions de vie ou de mort pour combien d'âmes ! Mon expérience est trop jeune encore pour savoir parler, et pourtant il me semble que c'est l'expérience uniquement qui peut répondre ici. Mais à l'*Ami du Clergé*, auquel sitôt vicaire je me suis abonné sur les conseils de notre Supérieur, vous aurez certainement quelque vénérable praticien qui aura souffert avant moi les mêmes angoisses. Dites-lui de me causer un peu.

R. — Il est peu de prêtres, croyons-nous, à qui pareille révélation ne soit faite, tôt ou tard, dans l'exercice du saint ministère. Et bien heureux qui reçoit aux premiers jours de sa vie sacerdotale une aussi saisissante leçon de choses. Tant qu'on n'a pas entendu de ses oreilles, longtemps peut-être on reste incrédule, mais toujours il arrive une heure où la vérité éclate, et alors les sourds volontaires se frappent la poitrine en gémissant : « Si j'avais su ! si j'avais cru !... » Mais les âmes perdues par les confessions sacrilèges, où le confesseur a sa part de responsabilité, sont perdues pour l'éternité. Ne craignons pas de regarder en face souvent ce terrifiant résultat pour examiner dans quelle mesure il pourrait être notre œuvre; c'est l'unique moyen de nous épargner de plus poignants remords.

I. Oui, *on cache des péchés au tribunal de la Pénitence*. Voilà une assertion qu'on ne rencontre presque jamais dans les auteurs de théologie morale purement spéculatifs ; peut-être même des confesseurs soutiennent-ils hautement le contraire. Mais du silence des uns et de la négation des autres appelons-en aux témoignages des saints et des hommes apostoliques, et le doute ne sera plus possible.

« Dieu m'a révélé, dit sainte Thérèse, que la plus grande partie des chrétiens se damnent à cause des confessions mal faites, » et les âmes de ces malheureux, saint Benoît Labre les voyait tomber aux gouffres éternels « aussi pressées que les flocons de neige pendant l'hiver, perdues par le mépris de la confession ou par des confessions mauvaises et sacrilèges. » — « Beaucoup de pécheurs se rassurent, parce qu'ils se sont confessés

souvent, et ils ne considèrent pas qu'ils ne se sont peut-être jamais bien confessés, ayant négligé l'examen, la contrition, le ferme propos, ou quelqu'autre disposition nécessaire, *surtout une entière sincérité*. Ils ont commis dans leur première jeunesse des péchés honteux, et ils n'ont pas eu le courage de les déclarer, et ils arrivent à l'heure de la mort sans avoir jamais fait une confession sincère. » Ces paroles sont d'un célèbre prédicateur et missionnaire italien, le P. Paul Segneri.

La Société des Prêtres de la Mission fut fondée précisément afin de remédier aux mauvaises confessions. Il faut lire cet épisode décisif de la vie de saint Vincent de Paul. Il fut un jour appelé pour confesser un paysan malade qui réclamait son assistance. Le paysan passait pour un homme de bien, mais devant Dieu il était depuis longtemps en état de damnation par suite d'une fausse honte. Une confession générale le délivra, et pendant les trois jours qu'il vécut encore il ne cessa de faire sa confession publique. « Ah! déclara-t-il devant tous les gens du village assemblés, j'aurais été damné, à cause de plusieurs gros péchés dont je n'avais pas osé me confesser. » C'est en méditant sur ce cas étrangement suggestif que le saint conçut la Congrégation de la Mission. Saint Jean-Baptiste de Rossi, lui, trouva une personne qui avait reçu treize fois l'Extrême-Onction et dans chaque confession avait toujours tu quelque péché. Aussi saint Alphonse écrivait-il à un évêque : *Multi, etiam in puncto mortis, ultima recipientes Sacramenta, propter hanc detestabilem verecundiam peccata reticuerunt* [1].

De ces faits, de cette expérience des saints dont nous pourrions accumuler les témoignages indéfiniment, on doit en toute rigueur de logique tirer la conclusion qui s'imposait à notre correspondant : Puisqu'à l'heure de la mort la crainte des jugements de Dieu est souvent impuissante à vaincre la fausse honte, plus souvent encore cette fausse honte fermera la bouche dans les confessions faites durant la vie. Et s'il fallait historiquement prouver cette conclusion, les exemples abonderaient [2]; qu'il nous suffise de renvoyer aux vies des saint Philippe de Néri, saint Léonard de Port-Maurice, du curé d'Ars, dont presque toutes les heures se passaient à réparer des confessions sacrilèges, ou de n'importe quel homme apostolique. C'est partout le même cri d'alarme et d'angoisse qui jaillissait du cœur de saint Alphonse : « Cette maudite honte peuple l'enfer de damnés! »

— Mais vous nous parlez de temps où l'on contraignait les gens à se confesser et à faire leurs Pâques! Aujourd'hui nous ne voyons plus que des pénitents absolument libres, et puisqu'ils viennent spontanément à nos confessionnaux, c'est qu'ils veulent sincèrement se réconcilier avec Dieu, et partant nous découvrir toutes leurs misères.

L'objection est spécieuse, mais peu sérieuse. Sans doute, la liberté de conscience est maintenant inscrite parmi les droits de l'homme, et pour personne il n'y a plus de contrainte — si jamais il y en avait eu — d'aller à la messe et de faire ses Pâques : heureux ceux qui ne sont pas officiellement violentés en sens contraire! mais cette universelle diminution de l'esprit de foi, dont souffrent la plupart de ceux-là mêmes qui se confessent, peut-elle avoir ce résultat merveilleux de faciliter un aveu qui précisément exige un très grand esprit de foi? Et même sous le règne de la liberté de conscience, on peut venir *se confesser par respect humain*. Dans une paroisse telle ou telle congréganiste, tel ou tel enfant du catéchisme de persévérance, dans une maison d'éducation tel ou tel élève, dans une communauté tel ou tel membre, craignant d'exciter les soupçons s'il s'abstient de se confesser et de communier comme les autres à certains jours, peut être une victime de la fausse honte. Nous ne racontons, hélas! que de l'histoire vécue, et dont plus d'une fois nous avons pleuré. — D'autre part, notons-le bien : la fausse honte est un vice inhérent à la nature même de l'homme déchu, et dans tous les siècles et sous toutes les latitudes le démon, selon le mot profond de saint Jean Chrysostome, « peccato præbet fiduciam, confessioni pudorem. » Qu'on se rappelle encore cet avis du P. Lejeune : « On sait par expérience qu'un très grand nombre de paroissiens, ayant commis quelque péché honteux, ne le confessent jamais aux prêtres de la paroisse, parce qu'il leur semble qu'ils les regarderaient toujours avec cette réflexion. » Ainsi, souvent ceux auxquels on pense le moins ont besoin de se confesser à des prêtres étrangers. Et cependant, ne se trouve-t-il pas des confesseurs qui empêchent, moralement certes, mais trop efficacement, leurs pénitents de s'adresser ailleurs? Que ces « assassins des âmes » réfléchissent seulement une minute aux trésors de colère qu'ils se préparent. « Illi, dit saint Thomas, qui sunt nimis solliciti ut conscientias subditorum per confessionem sciant, multis damnationis laqueum inji-

[1] Dans certaines Congrégations récentes, un article des Constitutions ordonne « ut monialibus in articulo mortis constitutis, non exspectata eorum petitione, omnibus indiscriminatim extraordinarius confessarius offeratur, quem ipsæmet voluerint. » Cette excellente précaution est-elle pour infirmer notre thèse?

[2] Le P. Mach (*Trésor du Prêtre*, 2e partie, ch. 6) rapporte le trait suivant d'après ses souvenirs personnels : « Trois fois un jeune homme vint se confesser à moi; une fois il fit dans ce but quatre heures de chemin à pied, une autre fois dix, et chaque fois il me déclarait un nouveau péché qu'il avait caché par honte. Je fis tout ce qu'on peut imaginer pour ouvrir son cœur. Et il semblait bien qu'il avait confiance en moi, puisque ayant à sa disposition beaucoup de confesseurs et de missionnaires il venait me trouver avec tant de fatigue, et se sentait assez de courage pour me dire en pleurant qu'il m'avait de nouveau trompé! Et cependant, trois fois de suite il m'a caché des péchés, tant la honte s'était emparée de son âme! Dieu seul sait s'il ne m'a pas trompé une quatrième fois... » Nous tenions à citer intégralement ce passage, afin de montrer que même les *signes extraordinaires* de contrition ne sont pas toujours un indice certain de la sincérité du pénitent.

ciunt, et per consequens sibi ipsis [1]. » Il est donc certain qu'un prêtre ayant charge d'âmes, qu'il soit curé, chapelain ou aumônier, ne peut être en sûreté de conscience s'il éloigne de parti-pris les confesseurs étrangers.

II. Quel est le *remède* capable de guérir les âmes rongées par la fausse honte? Il est unique : c'est une confession générale bien faite.

Mais le confesseur ne doit pas s'attendre à ce que le pénitent vienne spontanément lui dire : « Mon père, je voudrais faire une confession générale, parce que j'ai caché des péchés dans mes confessions précédentes. » Cette déclaration héroïque est très rare, et c'est même l'aveu le plus difficile à obtenir. C'est au confesseur à sonder, avec délicatesse et prudence, les plaies du pénitent, et s'il découvre quelque mal secret dans une âme, qu'il interroge doucement : « Il y a peut-être quelque chose qui vous inquiète dans votre vie passée? » Puis, qu'il propose aussitôt avec une grande bonté d'aider le pénitent dans l'aveu de ses fautes en lui posant des questions auxquelles il n'aura qu'à répondre *oui* ou *non*. « Si vous voyez votre pénitent travaillé de honte et de vergogne, donnez-lui assurance et confiance, lui remontrant que vous n'êtes pas un ange non plus que lui ; que vous ne trouvez point étrange que les hommes pèchent ; que la confession et pénitence rend infiniment plus honorable l'homme que le péché ne l'avait rendu blasmé ; que Dieu premièrement, ni les confesseurs, n'estiment pas les hommes selon qu'ils ont été par le passé, mais selon qu'ils sont à présent ; que les péchés en la confession sont ensevelis devant Dieu et le confesseur, en sorte qu'ils ne soient jamais remémorés [2]. » C'est par ces interrogations insinuantes, qui ouvrent doucement les cœurs, par ces encouragements affectueux, qu'on arrive à vider « le nid » de sacrilèges que le pénitent cachait au fond de son âme.

« Qu'allons-nous devenir, » s'écrieront peut-être des confesseurs timides, « s'il nous faut interroger nos pénitents ! Mais c'est à eux seuls à s'examiner et à nous déclarer leurs fautes, nous n'avons qu'à les écouter. Et puis, nous les ferions sauver au premier mot de confession générale ! »

Confesseurs timides, de *pauvres confesseurs* vous deviendrez de vrais ouvriers de Dieu, et vous retirerez de l'enfer les âmes de vos pénitents et la vôtre. Au confessionnal le prêtre est juge et médecin : juge, il ne doit pas prononcer sur une cause qu'il connaît imparfaitement ; médecin, si le malade n'explique pas assez son état, il est tenu de l'interroger jusqu'à ce qu'il ait un diagnostic suffisant pour administrer le remède. Et cette obligation est *per se gravis*. Chaque fois donc que le confesseur a une raison sérieuse de croire que son pénitent, soit par ignorance, soit par fausse honte, n'avoue pas tous ses péchés mortels, « il est tenu lui-même, dit saint Alphonse, de l'interroger d'abord sur les péchés dans lesquels il est vraisemblablement tombé, et ensuite sur le nombre et l'espèce. » Or, d'après le même saint docteur, cette raison sérieuse existe « ut plurimum, » très souvent, pour la grande majorité des cas, à notre époque où dans toutes les classes on trouve tant d'ignorants et d'indifférents. Il va sans dire que nous parlons *en général* et sommes prêts à admettre toutes les exceptions qu'on voudra, *pourvu qu'elles soient fondées;* mais les paroles de saint Alphonse gardent toute leur force contre les prêtres qui tiennent pour *rare* le besoin d'une confession générale. Qu'ils sachent bien que « personne, sinon les vrais scrupuleux, qui sont en petit nombre, ne s'est jamais repenti d'avoir fait à temps une confession générale, que beaucoup ont regretté de l'avoir différée jusqu'à l'article de la mort, et que très fréquents sont les cas où une confession générale bien faite est le seul moyen de se remettre en grâce avec Dieu. » C'est la doctrine et la pratique unanime des saints et de tous les hommes d'expérience, depuis le cardinal saint Charles Borromée jusqu'au curé d'Ars. Et les pécheurs ne les fuyaient pas, ils accouraient en foule chercher la paix de la conscience là « où l'on confessait bien. »

Quels sont les péchés qu'on est le plus porté à dissimuler? Il est impossible de donner une réponse absolue. On cache ce qui cause le plus de honte, et la honte est essentiellement subjective : telle personne se croira déshonorée par un aveu dont un autre individu ne rougirait même pas. Cependant il est une catégorie de fautes dont tout le monde éprouve de la honte : ce sont les péchés contre la pureté, et ce sont eux qui causent le plus de confessions incomplètes et sacrilèges, chez les enfants et les adolescents, chez les femmes, chez les hommes. Que de bonté et de prudence il faut au confesseur pour ne pas rester au-dessous de sa mission vis-à-vis de ces pénitents ! C'est là surtout qu'il lui faut suivre la règle donnée par saint Thomas : « In interrogationibus faciendis attendendum est, ut non fiat explicita interrogatio nisi de illis quæ omnibus manifesta sunt ; de omnibus autem ita debet *a longinquo* fieri interrogatio, ut si commisit dicat, si non commisit non ad-

[1] *Sum. Th.*, Suppl., q. 8, art. 4, ad 6. — Il y a, paraît-il, un grand diocèse de France, et peut-être n'est-il pas le seul, où les prêtres de la paroisse se réservent presque absolument de confesser tous les enfants de la première communion, même lorsqu'ils ont appelé un prédicateur du dehors pour la retraite de préparation. Ni nous ne voudrions être à la place de ces prêtres, ni nous n'accepterions de prêcher cette retraite en pareille condition. — Si beaucoup d'hommes ne continuent pas à pratiquer, ne serait-ce point parce qu'ils ont mal commencé? Et si leur première communion a été sacrilège, à qui la faute? En grande partie à ces confesseurs obligatoires, trop *connus* des enfants.

[2] S. François de Sales, *Avertissement aux confesseurs*, ch. 1. Cette pratique attirait en foule les pénitents, au témoignage de sainte Jeanne de Chantal : « Partout il lui fallait ouïr des confessions générales et, comme il disait, on lui gardait toujours le fond des consciences et ce qu'on avait grande difficulté de dire aux autres. » — S. François-Xavier, le P. Segneri, S. Léonard de Port-Maurice, S. Alphonse, le P. Mach et tous les hommes vraiment zélés pour le salut des âmes donnent les mêmes conseils.

discat. » Mais *prudence* n'est pas synonyme de *silence*, pas plus que l'*intégrité* n'exige la *prolixité* [1].

III. Quelques mots seulement en réponse à la dernière question de notre correspondant : comment arrêter le mal de la fausse honte, en d'autres termes, comment en *préserver* les pénitents ?

Le suprême préservatif, ce sont des confesseurs instruits et formés pratiquement, sachant que le mal existe, et se tenant toujours en éveil afin de préparer par d'habiles industries les aveux pénibles dont ils soupçonnent le besoin. La connaissance des principes de la théologie morale ne suffit pas au confesseur, il faut y joindre celle de l'humaine nature, et des besoins actuels du peuple chrétien. C'est une science tout expérimentale ; mais si l'on ne veut s'instruire que par expérience personnelle, à combien de faux pas s'expose-t-on ! Il importe d'accueillir avec docilité et jusqu'à preuve du contraire les enseignements des saints et des grands praticiens.

Tout ce qui éloignera des pénitents les causes ordinaires de la fausse honte sera évidemment encore un excellent préservatif. Pourquoi cache-t-on des péchés ? La plupart du temps parce qu'on craint de perdre l'estime du confesseur. Un pénitent aveugle se confessant à un prêtre aveugle ne succomberait pas à la fausse honte. Au contraire, si c'est à un homme avec lequel on a des relations quotidiennes, ou dont même on est seulement connu, qu'il faut avouer des choses précisément qualifiées d' « inavouables, » quelle tentation de se taire !... Et cependant telle est la condition ordinaire des habitants d'une grande quantité de paroisses rurales. On comprend dès lors ces paroles de saint Alphonse de Liguori : « C'est principalement dans les petites localités qu'on trouve cette affreuse misère des communions sacrilèges. » Que les pasteurs s'efforcent donc de procurer spontanément à leurs paroissiens la facilité de s'adresser à un confesseur étranger. Il est des régions où les curés des paroisses voisines viennent confesser chez un confrère à l'occasion d'une fête locale ; c'est un excellent usage, mais ce n'est pas encore un remède suffisant, parce que souvent ces curés voisins connaissent et sont connus. Il faut des hommes absolument étrangers et inconnus pour assurer les pauvres victimes de la fausse honte que leur révélation n'aura pour elle aucune suite fâcheuse. *Il faut des missions.*

On dira peut-être : « Dans ma population, l'esprit de foi est assez grand pour vaincre la fausse honte, et mes pénitents ont assez de confiance en moi pour me dire tout. » Erreur et illusion complaisante ! surtout si les pénitents sont des pénitentes. Pourquoi donc l'Eglise aurait-elle exigé avec tant d'insistance que l'on offrit aux religieuses, c'est-à-dire à des âmes éminemment surnaturelles, deux ou trois fois par an des confesseurs extraordinaires, à qui chacune est obligée, sinon de se confesser, au moins de se présenter, afin que nulle ne puisse être soupçonnée de s'y rendre par besoin ?

Enfin, une certaine disposition du confessionnal pourrait faciliter l'aveu des péchés honteux : si le pénitent ne voyait pas le prêtre ni n'était vu par lui, et si les personnes qui attendent leur tour ne pouvaient absolument rien entendre de ce qui est dit au confessionnal. Combien de confessionnaux en France réalisent juste le contraire de ces conditions ! Au lieu de la plaque de tôle en usage à Rome, percée de trous très petits et si bien agencés qu'il est impossible au confesseur de voir son pénitent, nous avons des treillis en bois à travers lesquels on peut toujours passer le doigt, parfois même la main. Et la crainte d'être entendu par les voisins est souvent aussi trop justifiée. Voici, à ce propos, un passage du P. Zelle : « En Angleterre les confessionnaux sont d'ordinaire formés par deux petits cabinets séparés par un mur, et le plus souvent par le mur de la sacristie. Dans le mur, une lucarne avec une grille en tissu métallique assez épais permet de tout entendre sans rien voir. En entrant dans son cabinet, le pénitent ferme derrière lui la porte vitrée, et ceux qui sont au dehors ne peuvent absolument rien entendre. Et généralement le confesseur entre dans son petit local par une porte qui donne dans la sacristie, et ne voit pas même ceux qui attendent pour se confesser. N'est-ce pas bien conçu et pratique ? » C'est la perfection du système que nous avions indiqué à un prêtre d'une santé délicate (*Ami* 1895, p. 477) ; et nous ne voyons pas qu'on puisse y trouver quelque chose contre les prescriptions du rituel.

Q. — Victor et Marie, unis civilement depuis huit ans, ont enfin consenti à se marier religieusement, mais à la condition expresse que ce soit absolument secret. Je les ai mariés dans une chapelle particulière, la nuit, devant deux témoins dont la discrétion est parfaitement sûre. Monseigneur m'avait donné toute permission. Le scandale reste le même puisque je ne puis rien dire. De plus, la jeune femme reprend ses habitudes chrétiennes. Elle a communié à la messe de mariage. Elle va faire ses Pâques cette année. Vous voyez ma situation. *Elle est considérée comme pécheresse publique :* la repousser de la sainte table est pénible ; l'admettre fera du scandale. Comment faire ? Vaut-il mieux lui faire faire ses Pâques dans la même chapelle où je l'ai mariée ? Suis-je réellement tenu au secret ?

R. — Il est très surprenant que ni l'administra-

[1] C'est une question fort délicate que celle des interrogations à faire ou à taire *in materia luxuriæ*. Nous avons donné plusieurs fois réponse dans l'*Ami* à des consultations sur ce sujet. Mais nous ne saurions trop conseiller à nos abonnés de lire l'ouvrage du P. Zelle, S. J. : *La confession d'après les grands maîtres* (in-12 de 330 p., 3 fr.; Delhomme et Briguet, 13, rue de l'Abbaye, Paris). Ce volume est digne en tous points du grand succès qu'il est en train d'obtenir. et peut-être modifiera-il la pratique « plus paresseuse que prudente » de certains confesseurs. Que les jeunes prêtres surtout le lisent et le relisent, ils y apprendront des choses d'une extrême importance pour leur manière d'agir au saint tribunal, que nous pouvons à peine effleurer d'un mot au cours d'un article. Tout le livre est à méditer, et nous-mêmes en avons tiré parti largement. Signalons, à l'occasion du prochain carême, le canevas d'une excellente instruction sur la confession (p. 262-284).

tion diocésaine ni vous n'ayiez prévu l'embarras qui vous arrive. Dans le cas présent vous ne deviez en aucune façon accepter la condition proposée par les conjoints. La cessation du scandale de cette union purement civile, et par conséquent la publicité, ou au moins la publication, nous voulons dire la divulgation ultérieure du mariage religieux était au contraire la condition préalable nécessaire à la réception des sacrements de pénitence, de mariage et d'Eucharistie. Aucune permission de l'évêché ne pouvait vous autoriser à passer par dessus cette considération d'indignité publique et de réparation du scandale causé.

Si, pour des raisons que nous ne soupçonnons pas, il y avait urgence à célébrer le mariage religieux et impossibilité temporaire de le révéler à la paroisse, au moins deviez-vous exiger la promesse ferme d'une réparation future en temps opportun, et jusqu'à ce moment priver les époux de toute participation publique aux sacrements.

D'où vous conclurez : 1º que vous pouvez donner *secrètement* la communion pascale, et non point publiquement, si vous jugez qu'il y ait *majus malum* à répandre, avant les Pâques, la nouvelle du mariage célébré religieusement ; mais 2º que le mieux serait de corriger l'erreur du début en faisant connaître ce mariage à la paroisse.

Deux considérations peuvent vous arrêter : 1º *ex parte conjugum*, la crainte fondée qu'ils ne se fâchent de votre indiscrétion et causent, par leur attitude, un scandale pire que celui de leur concubinage actuel ; 2º de votre côté, la violation de la parole donnée : peut-être faut-il ajouter 3º l'ennui de voir les paroissiens s'étonner et chuchoter un peu à propos de ce mariage religieux, célébré ainsi dans le mystère d'un si profond secret. Voici nos réponses.

Ad I. La raison peut ne pas manquer de gravité, surtout si le mari est suspect de dispositions hostiles à la religion. Aussi ferez-vous bien, à notre avis, de ne rien précipiter, et de commencer par faire entendre tout doucement, très prudemment, à la femme d'abord, au mari ensuite, s'il se peut, qu'il y aurait pour tous grand avantage à ce que l'on sût la vérité dans la paroisse ; que cette vérité sera tôt ou tard nécessaire à dire, crainte d'un refus de sépulture ecclésiastique, ou pour l'avantage des enfants s'il y en a, etc., etc. Vous devinez tout ce qu'on peut broder sur ce thème-là. Si vous ne réussissez à rien d'ici Pâques, alors, pour cette fois, confessez et communiez la femme dans le plus grand secret, mais insistez sur l'anomalie d'une pareille situation et l'obligation de la régulariser au plus tôt. Vous pouvez, au besoin, donner aussi cette raison que vous n'aviez pas pensé à la question des Pâques et de la vie chrétienne des conjoints, en acceptant leur condition du secret, ce qui sera vrai et pourra les éclairer en les persuadant.

Ad II. Non, il ne faut pas vous dédire, ni fausser la parole donnée par l'évêché, à moins d'une absolue nécessité. L'Eglise admet bien que la promesse du secret, en pareil cas de mariage occulte, n'oblige plus dès l'instant où l'observation de la promesse peut être un danger pour la morale ou l'ordre public. Mais encore faut-il arriver à cette très grave nécessité pour délier les témoins et promulguer, malgré les intéressés, un mariage secret. Provisoirement au moins, et sauf référence à l'évêché pour le cas urgent où vous ne pourriez vraiment vous tirer d'affaire autrement, nous ne vous conseillons pas d'entrer dans cette voie périlleuse.

Ad III. Quoi qu'il arrive, vos gens seront surpris un jour ou l'autre, mais sans doute surpris sans aucun scandale. Quant à leur étonnement du mystère gardé tout d'abord, vous en pourrez atténuer l'effet en disant, ce qui est vrai, que vous n'avez accepté cette condition *imposée* par les époux que pour profiter, au bon moment, d'une heureuse disposition qui aurait pu ne pas se rencontrer dans la suite ; et comme cette explication satisfaisante peut se donner en tout temps, de ce chef il nous semble que vous ne devez éprouver aucune difficulté à agir comme il vous paraîtra opportun, dans l'hypothèse de la réponse ad I. — Conclusion : Tâchez prudemment et doucement de finir au plus tôt par où il fallait commencer, par la divulgation du mariage ; et, en attendant, ne donnez pas les sacrements en public.

Q. — Que pensez-vous de cette assertion contenue dans le *Traité de la prédication* de M. Hamon : Il commet un péché grave, le prêtre qui, habituellement, ne prépare pas ses catéchismes ?

R. — Faire le catéchisme et le faire utilement est pour le prêtre qui en est chargé une obligation grave.

Le défaut habituel de préparation expose le prêtre à mal faire le catéchisme, soit parce qu'il lui échappera des inexactitudes qui nuiront à la foi des enfants, soit parce qu'il les instruira peu et de manière à leur faire prendre en dégoût la doctrine religieuse.

Si cette négligence met les enfants en danger d'ignorer ce qu'ils doivent savoir, ou de se détacher de la foi, ou de ne pas s'acquitter de leur devoir, nul doute qu'elle ne soit un péché grave.

Mais si le prêtre peut, sans préparation spéciale immédiate, instruire convenablement les enfants, leur apprendre au moins le nécessaire, leur faire aimer la religion et les amener à la pratique de leurs devoirs, la faute qu'il encourt par sa négligence habituelle ne saurait être grave. Un prêtre qui a beaucoup étudié la théologie, l'Ecriture sainte, l'histoire de l'Eglise, ou qui a, une bonne fois au moins, fait une étude approfondie du catéchisme, peut compter sur sa science acquise. Mais il fera beaucoup mieux s'il se donne la peine de préparer soigneusement son catéchisme à chaque fois.

Q. — On demande une messe pour une personne décédée dans de fort mauvais sentiments. Le prêtre

peut acquitter cette intention, parce qu'il ne sait pas d'une façon certaine ce qui au dernier moment s'est passé dans l'âme du défunt. Mais vu la malheureuse probabilité de la damnation du décédé, le célébrant est-il obligé d'assurer l'application déterminée du sacrifice, en formulant, pour le cas où l'âme en question ne serait pas en purgatoire, une seconde intention conforme à la volonté présumée de la personne qui demande la messe ?

Quid, si cette dernière personne n'a pas songé ellemême à une intention secondaire ? Que doit faire le prêtre dans cette hypothèse ?

R. — En acquittant la messe pour le défunt pour lequel on l'a demandée, le prêtre a satisfait à l'obligation qui lui incombe de déterminer son intention et de la déterminer conformément à la demande qui lui en a été faite.

Il n'est pas nécessaire que lui-même ou la personne qui a demandé la messe formule une intention secondaire.

Toutes les messes célébrées pour les défunts sont appliquées par manière de suffrage, c'est-à-dire que le fruit en est remis entre les mains de Dieu afin qu'il lui plaise d'en faire bénéficier telle âme en particulier. Si l'âme n'en a plus besoin parce qu'elle est au ciel, ou si elle ne peut en profiter parce qu'elle est en enfer, le fruit de la messe n'est pas perdu pour cela. Dieu en fait l'attribution à une autre âme selon qu'il le juge bon.

Mais rien n'empêche d'avoir une intention secondaire, pour le cas où la première ne pourrait avoir son effet.

Cette intention secondaire devrait être fixée par la personne qui offre l'honoraire de la messe, parce qu'elle a droit à l'application du fruit conformément à sa volonté. Le prêtre ne peut que s'y conformer : en déterminant autrement cette intention, il entreprendrait sur les droits de la personne à laquelle il doit l'application de la messe.

Q. — On prouve par l'autorité des saintes Ecritures que l'Eglise catholique est d'institution divine ; d'un autre côté on prouve la divinité des saintes Ecritures par l'autorité de l'Eglise. Il y a là en apparence un cercle vicieux qui en réalité n'existe pas, je le sais. Mais je voudrais bien quand même avoir sur ce point une démonstration aussi complète que précise.

R. — Le cercle vicieux n'existe pas parce qu'on ne revient pas au point de départ. Pour prouver la divinité de l'Eglise par les saintes Ecritures, on les considère, non pas comme divinement révélées, mais comme historiquement dignes de créance.

Les livres saints, considérés comme livres historiques, avec la valeur qu'ils ont comme authentiques et véridiques, fournissent les faits sur lesquels se base la démonstration de la divinité de la religion mosaïque et de la religion chrétienne, savoir principalement les miracles et les prophéties. Sur ces mêmes données s'établit la preuve de la divine institution de l'Eglise, de sa constitution, des pouvoirs dont Notre-Seigneur l'a investie, de la charge qu'il lui a confiée d'instruire et de gouverner les hommes en vue de la vie éternelle, de l'infaillibilité dont il a voulu pourvoir le chef de son Eglise.

Toutes ces démonstrations n'exigent pas autre chose que la valeur historique des livres saints.

C'est alors seulement qu'on demande à l'Eglise son témoignage sur les saintes Ecritures, non plus pour en attester l'authenticité comme livres historiques, mais pour en affirmer le caractère divinement révélé, et établir qu'ils sont la parole de Dieu révélée, qu'ils ont véritablement Dieu pour auteur. On ne revient donc pas au point de départ.

Q. — Un prêtre envoie à un autre prêtre les honoraires de trois messes qu'il n'a pas le temps d'acquitter. Deux de ces messes sont pour un défunt, la troisième pour un autre. Mais le prêtre qui charge, par lettre, son confrère de les dire, n'entre pas dans ce détail et ne précise pas davantage son intention. Pour qui sera la première messe ? Pour qui la seconde ?... Il n'a déterminé, dans sa pensée, aucun ordre entre ces différentes messes. On en dira trois : voilà tout. Le prêtre qui reçoit ces messes les dit *ad intentionem dantis ;* mais cette intention est-elle suffisamment claire ? Ne peut-on pas dire au moins que chacune d'entr'elles a été dite pour les deux défunts à la fois, et que celui qui n'avait droit qu'à une messe y a gagné ?

R. — Le prêtre qui a prié son confrère d'acquitter les trois messes sans rien spécifier a l'intention que ces trois messes soient acquittées dans les conditions où il s'était engagé lui-même.

Le confrère applique les trois messes conformément à cette intention.

Or, de deux choses l'une : ou bien le premier a déterminé dans sa pensée à quel défunt chaque messe sera appliquée, ou il n'a pas fait cette détermination. Dans le premier cas, le fruit de chaque messe va au défunt que le premier a fixé dans sa pensée. Dans le second cas, chacune des trois messes est appliquée aux deux défunts, mais pour une part différente : celui pour lequel deux messes sont dues bénéficie des deux tiers de chaque fruit et l'autre pour lequel une seule messe est due bénéficie du tiers. Ainsi chacun reçoit la quantité de fruit à laquelle il a droit.

Q. — Permettriez-vous à un aumônier, dans une congrégation de frères, de condescendre aux désirs du frère directeur jusqu'à lui faire la barbe deux fois par semaine ?

R. — Depuis que Notre-Seigneur s'est abaissé jusqu'à laver les pieds à ses apôtres, il n'est aucun acte d'humilité qui puisse paraître excessif. En rasant son frère directeur, l'aumônier ne descend ni de si haut, ni si bas. Il n'est pas le Fils de Dieu, et il est plus noble de raser la tête que de laver les pieds.

Mais je comprendrais chez le frère directeur le sentiment de saint Pierre se refusant à recevoir ce service. Et comme l'aumônier n'a pas le droit de commander en cela au cher frère, comme Notre-Seigneur à saint Pierre, nul doute que, si la lutte s'engageait, ce fut le cher frère qui eût le dessus.

Q. — Un petit banquier de la campagne peut-il prêter à 10 et même 12 0/0.

R. — En principe, évidemment non. C'est de l'usure tout simplement. *Per accidens*, cependant, un pareil taux pourrait se légitimer au point de vue de la conscience par les principes connus : *damnum emergens*, *lucrum cessans*, et surtout *periculum sortis*. C'est une affaire à étudier en détail suivant les données pratiques du cas proposé. La question est trop brève pour que nous puissions la résoudre autrement.

LITURGIE

Q. — Pour la fête des saints Innocents, on prend les ornements violets ; mais si cette fête tombe un dimanche, on prend les ornements rouges, ainsi que le jour de l'octave.

Pourquoi ? s'il vous plaît. J'en ai cherché la raison dans Falise, je ne trouve pas.

R. — C'est par un symbolisme des plus touchants que la liturgie catholique impose cette couleur de deuil (violet) à la commémoration du douloureux événement qui ensanglanta la Judée et provoqua les sanglots des mères, disputant leurs petits enfants au glaive d'Hérode. Mère elle-même, l'Eglise aussi humaine que divine compatit au souvenir de ces angoisses en imprimant à cette fête les rites de ses jours de tristesse.

On n'emploie la couleur rouge que lorsque cette fête tombe le dimanche et le jour de l'octave (4 janvier) — dans le premier cas à cause du caractère joyeux inhérent à ce dimanche après Noël — le jour de l'octave parce qu'on considère plus particulièrement ces saintes et tendres victimes comme parvenues à la gloire du ciel et réunies à la phalange des martyrs. (Aubé).

Q. — Est-il absolument obligatoire de bénir de l'eau baptismale le samedi saint ? C'est très rare que j'aie quelque baptême de Pâques à la Pentecôte, dans ma petite paroisse.

R. — Il y a un décret de la Sacrée Congrégation des Rites qui dit que les curés doivent bénir l'eau baptismale aussi bien le samedi de Pâques que celui de la Pentecôte, et que toute coutume contraire doit être considérée comme un abus (S. C. R. déc. 1844).

Q. — Peut-on dire, à minuit, le jour de Noël, une messe basse ? Peut-on en dire deux ou trois qui se suivent ? Dans ce cas, doit-on réciter les prières prescrites par Léon XIII après chaque messe ou seulement après la dernière ? Quelle serait l'intention de l'Eglise pour les trois messes de Noël ?

R. — Avec l'autorisation de l'évêque, s'il a ce pouvoir par un indult du Souverain-Pontife, on peut le jour de Noël célébrer à minuit soit une, soit deux ou même trois messes basses. Lorsque les trois messes se suivent immédiatement on doit, d'après un décret de la S. C. R. du 10 mai 1895, réciter les prières prescrites par S. S. Léon XIII une seule fois après la dernière messe.

Quant à l'intention de l'Eglise, il serait difficile de donner une réponse absolue. Autrefois, lorsque les prêtres étaient rares, ou bien qu'un seul prêtre célébrait dans une paroisse, ce jour-là les messes devaient être dites aux heures fixées par le Missel, la première à minuit après matines, la seconde à l'aurore après prime, la troisième après tierce. Nous croyons donc que, aujourd'hui, dans une église où il y a plusieurs prêtres, l'intention de l'Eglise est suffisamment suivie, s'il y a pour les fidèles des messes aux heures mentionnées plus haut. Un prêtre n'ayant pas charge d'âme peut donc dire sans scrupules ses trois messes à minuit, là où l'évêque l'autorise, comme nous avons dit.

Q. — Peut-on se servir tous les ans du même cierge pascal en se contentant de changer le bout ?

Cela arrive dans les maisons religieuses, grands séminaires, maisons d'éducation avec aumônier et chapelle où ne peut avoir lieu, le samedi saint, la bénédiction du cierge.

R. — Certains auteurs disent qu'il faut chaque année un nouveau cierge pascal. Cependant une décision de la S. C. autorise l'usage d'un cierge plus petit le samedi-saint pour la commodité du célébrant, ou bien encore d'un cierge dont on renouvelle chaque année le bout dans les lieux où l'on a la coutume de faire ainsi. Voici la question et la réponse qui pourront servir, croyons-nous, aux intéressés.

« An sit servanda asserta consuetudo adhibendi in sabbato sancto parvum cereum pro præconio ad majorem commoditatem celebrantis, aliumque majorem alias benedictum accendendi in Dominica Resurrectionis, ac toto tempore paschali ; seu potius pro omnibus his functionibus adhibendus sit unus et idem cereus in toto vel saltem in parte, in singulis annis renovandus, et benedicendus in casu ? — R. Servetur *solitum*. » (S. C. R. 15 sept. 1753).

Q. — Depuis le Concordat, je crois, nous faisons en France, le jour de saint Etienne, 26 décembre, mémoire de tous les martyrs, et le jour de saint Pierre, 29 juin, mémoire de tous les apôtres. Il se peut que la raison de cette particularité liturgique soit très simple, mais je ne l'ai vue indiquée nulle part et je ne m'en rends pas bien compte.

R. — Nous croyons que la raison de la règle liturgique de faire ces commémoraisons est basée sur ce fait que le Concordat ayant retranché l'obligation de célébrer par l'assistance à la messe et l'abstention des œuvres serviles les fêtes d'apôtres et de certains martyrs, on veut associer à la fête des deux apôtres saint Pierre et saint Paul, et du premier martyr, tous les apôtres et tous les martyrs. Nous tirons cette raison de convenance d'une question posée à la S. C. R., le 18 octobre